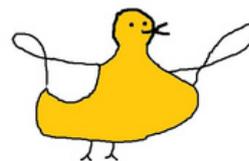


LE LORIOT



BULLETIN D'INFORMATION JANVIER 2023

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

A compter du 1er janvier 2023, les consignes de tri évoluent ...

PAGE 3

ACTIONS MENÉES

Retrouvez toutes les actions menées sur la commune de Romestaing

PAGE 4

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

De nombreux projets sont portés par les associations de la commune. Quels seront les projets pour 2023 ?

PAGE 10

TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR, SANTÉ ET RÉUSSITE.

Romestainguais, Romestaingaises,

2023

Si 2022 s'est terminé sur des mises en garde budgétaires et des prévisions plutôt pessimistes sur l'avenir des petits villages, par nos dirigeants, nous devons rester optimistes.

Les travaux de remise aux normes dans l'ancienne école permettront d'accueillir de nouveaux commerces. Notre village que l'on croyait mort se réveille doucement : il frémit, s'étire, lisse ses plumes ; il veut être beau pour ses futurs visiteurs.

Je remercie l'ensemble du Conseil municipal, les présidentes et présidents des associations de la commune ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent à faire de notre village une commune accueillante.

Je vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux de santé et réussite et vous invite à venir partager la galette dans la salle des fêtes le samedi 14 janvier à 15h30.

Pierre Grange



SOMMAIRE

Page 3
Nouvelles consignes de tri

Page 4
Actions menées 2022

Page 6
Décoration de la commune

Page 7
Installation dans le village

Page 8
Information éclairage public

Page 10
La page des associations

DÉCHETTERIE :

Nouveaux horaires de la déchetterie située
à Casteljaloux :

Lundi : 09h00 12h00 /14h00 17h00

Mardi : 09h00 12h00 /14h00 17h00

Mercredi : 14h00 17h00

Jeudi : 09h00 12h00

Vendredi : 09h00 12h00 /14h00 17h00

Samedi : 09h00 12h00 /14h00 17h00

L'accès des véhicules est autorisé jusqu'à
16h45.

Comité de rédaction : Conseil municipal -

Impression 120 exemplaires CC Coteaux et Landes de Gascogne

Crédit photo : Municipalité sauf mention contraire

Ouverture de la MAIRIE - Lundi et jeudi de 10h à 15h - Téléphone 05.53.94.51.05 -

Facebook : @romestaing47 - Site internet www.romestaing.fr



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

DÈS CE MOIS-CI, VOS CONSIGNES DE TRI SONT SIMPLIFIÉES !

Tous les emballages en plastique doivent être déposés dans les conteneurs jaunes, aux côtés de ceux déjà triés jusqu'à présent (bouteilles et flacons en plastiques, emballages en métal, emballages en cartons et briques alimentaires).

Les nouveaux emballages en plastique que vous devez trier :

- pots de yaourt et de crème,
- sachets, sacs, films alimentaires,
- barquettes alimentaires,
- tubes de dentifrice,
- Petits emballages en métal : capsules, couvercles, pots, boîtes, tubes...

Grâce à cette simplification et aux nouveaux débouchés pour le recyclage, de nombreux matériaux sont recyclés, et c'est autant de ressources naturelles qui seront économisées !

DANS LE CONTENEUR JAUNE :

- Bouteilles et flacons en plastique,
- Emballages en métal,
- Emballages et briques en carton,
- Tous les autres emballages : films, sacs, pots, boîtes, tubes, couvercles ...

**SI C'EST UN EMBALLAGE, C'EST DANS LE BAC JAUNE !
INUTILE DE LE LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER.**

**DÉPOSEZ LES EMBALLAGES EN VRAC DANS LE BAC,
SANS LES IMBRIQUER.**

ACTIONS MENÉES EN 2022

GOUDRONNAGE AU LOTISSEMENT JEAN D'AYNE

Les élus remercient les habitants pour avoir participé à cette journée de goudronnage.

Un grand merci pour le café et le thé offert aux bénévoles, un réconfort très apprécié.



POSE DE RALENTISSEUR À JEAN D'AYNE

Pour la sécurité des enfants, la pose de ralentisseur au lotissement Jean d'ayne a été réalisée par les services de la communauté de communes.



PLAQUE COMMÉMORATIVE

En souvenir de la venue de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique sur la commune lors du 27 mai 2020, une plaque a été posée sur le bâtiment de la mairie.



BORNES INCENDIES

De nouvelles bornes incendies ont été mises en place à "Ninon" et à "Jean-Denis". Ces bornes servent à la prévention des incendies.





FLEURS AU CIMETIÈRE

Pour rappel, le cimetière est entretenu par la municipalité. L'espace dépôt de fleurs fanées a été supprimé car il servait de dépotoir !

Les fleurs ne doivent plus être déposées devant l'entrée. Elles peuvent être mises dans le composteur prévu à cet effet au tri-sélectif ou ramenée chez vous.

Merci de votre compréhension.



SÉCURITÉ

Pour la sécurité de tous, des panneaux STOP ont été mis en place au chemin "Pé de Loup" et à la sortie du lotissement "Jean d'Ayne".



DÉCORATION DE LA COMMUNE

Les membres de l'association Culture et Loisirs et les élus municipaux se sont retrouvés pour décorer la place du village.

Un travail collaboratif, qui a permis de mettre en valeur le cœur de village pour les fêtes de fin d'année.

Bravo et merci à tous !





NOUVELLE INSTALLATION À ROMESTAING

Véronique Antoine exerce un métier peu courant : plumassière. Depuis quelques mois, Véronique a ouvert un atelier -boutique sur la place de Romestaing.

Plumassière est un métier d'artiste qui s'attache à transformer des plumes de toutes sortes en accessoires ou éléments de costume pour le monde du chapeau, du spectacle ou de la haute couture.



A Romestaing, la haute couture et le monde du spectacle ne sont pas forcément tout proches, mais la boutique de Véronique, la Plumassière, dévoile d'emblée une atmosphère chaleureuse, et la singularité d'être la seule boutique des lieux.

L'atelier-boutique de vente et d'exposition ouvre en effet au cœur du bourg, petit espace clos au charme suranné depuis que la modernité a déserté cette place pourtant si vivante naguère.

La plume est travaillée sous toutes ses formes par Véronique. Dans son atelier boutique, il n'y a ni édredons ni oreillers ! On y trouve des bijoux subtils et raffinés, des chapeaux ou de la décoration... N'hésitez pas à pousser la porte pour découvrir de belles créations.

Contact :

Atelier Aldopie Créations, Véronique Antoine, Place de la mairie Romestaing

Tél : 06.33.43.80.47.

50 EN FRANCE !

L'important, assure Véronique, c'est de rouvrir les volets sur cette place en proposant une activité pour faire venir le monde.

«Je fais un métier rare et qui se perd, nous sommes moins de cinquante plumassières en France».

Sa grand-mère était corsetière. J'ai fait autre chose dans ma vie, mais je n'ai jamais laissé tomber complètement les plumes. Ici, dans cet atelier boutique, Véronique explique ce qu'elle fait, la porte est toujours ouverte.

INFORMATION ECLAIRAGE PUBLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N 2022-12-22-01

ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DES HEURES DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la commune de ROMESTAING

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle I de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU 121-3 du Code Pénal relatif à l'absence de mise en danger délibérée de la personne d'autrui si tout est fait pour prévenir ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement II;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le Code civil, le Code de la Route, le Code rural, le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, dont l'objectif est aussi la protection de la biodiversité et la réduction des consommations d'énergie ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue compte tenue de la quasi absence de fréquentation des voies communales ;

CONSIDERANT que l'extinction d'éclairage public est une initiative sous la responsabilité de la commune relevant du pouvoir de police du Maire ;

AR Prefecture

047-214702243-20221222-2022_12_22_01-AR
Reçu le 22/12/2022

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de ROMESTAING sont modifiées à compter du 1^{er} JANVIER 2023, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont permanentes.

Article 2 : Sur la commune de ROMESTAING, l'éclairage public sera :
- éteint de 21h00 à 06h30, tous les jours.

Cette mesure est permanente.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal, d'une insertion dans le bulletin municipal ainsi que d'un avis distribué aux riverains des voies concernées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire de ROMESTAING est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage et de signalisation des zones d'éclairage modifiées sur le territoire de la commune.

Article 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Madame, Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne
- Monsieur le président de l'intercommunalité
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie
- Madame, Monsieur le directeur du SDIS

Fait à ROMESTAING, le 22 décembre 2022

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié aux intéressés.

Le Maire, Pierre GRANGE



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

CULTURE ET LOISIRS

Encore une année écoulee. Nous avons pu recommencer à faire nos repas pour nous retrouver, échanger, bavarder, rire, blaguer, tout simplement vivre. Je vous remercie, vous les adhérents, sans qui rien ne serait possible !

Pour 2023, je vous attends nombreux, le 29 janvier pour l'Assemblée générale.

En attendant, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Samedi 17 décembre dernier, je tiens particulièrement à remercier tous les parents qui sont venus voir le Père-Noël et sa calèche. Un moment merveilleux pour les petits comme pour les plus grands. Toutes les décorations ont été réalisées par les associations et la mairie. Un grand merci à tous et à Thierry conducteur de la calèche.

La présidente, Aline Lartigue



COMITÉ DES FETES

Le comité des fêtes de Romestaing a repris ses activités avec un nouveau bureau pour la fête du village au mois de juillet (loto/belote), le méchoui et un repas choucroute le 20 novembre. Les repas étaient excellents (félicitations à Mme Roy traiteur) et l'ambiance chaleureuse.

Nous remercions bien vivement les donateurs pour leur participation à la "souscription" de l'année 2022 ainsi que les membres bénévoles toujours présents, sans lesquels nous ne pourrions assurer ces manifestations.

Pour l'année 2023, nous prévoyons un repas au printemps, bien évidemment la fête de Romestaing le 3ème week-end du mois de juillet, avec un repas et animation organisation d'un loto et concours de belote, puis, comme chaque année, le méchoui et enfin au mois de novembre un repas "poule au pot". Dans l'espoir de vous accueillir, nombreux à ces manifestations, les membres de l'association ainsi que le bureau, vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Les membres du Bureau



**JEKAFO
AIDE AU DÉVELOPPEMENT E
PAYS DOGON (MALI)**

L'association française « JEKAFO » œuvre depuis 2007 pour soutenir des projets de développement au Pays Dogon au Mali.

Cette année 2022, a permis à l'association de réaliser :

- la création de 14 centres d'alphabétisation à Mopti. Le suivi de ces centres a été confié à l'association ESSEM. Chaque centre a alphabétisé une trentaine de jeunes filles dogons.
- deux forages (profondeur 60 mètres) en zone sahélienne du pays dogon, dans les villages de Tina et Koumoubourou

Le financement de ces projets a été possible grâce au Sydec des Landes, au Syndicat Eau 47 et aux adhérents de Jekafo. Nous remercions aussi vivement la mairie de Romestaing pour son soutien.

JEKAFO, 18 Girolatte, 33420 Naujan et Postiac
- Tél : 06 31 09 76 81
mail : asso.jekafo@hotmail.fr



**PLANTE TA
PATTE**

Une future ferme pédagogique à Romestaing !



L'Association Plante ta patte développe ses activités au sein de La Ferme d'Ezra, future petite ferme en développement. Plante ta patte invite à mettre la main dans le sol, rappelle le lien avec l'animal et à faire la part du petit colibri.

En effet, l'association a pour objectif de sensibiliser les publics accueillis au vivant, à la nature et aux animaux, de partager des savoirs en lien avec le vivant, et d'apporter du mieux-être aux visiteurs à travers le lien animal et végétal. Pour se faire, Plante ta patte propose des temps de médiation animale, connaissance et soins aux animaux, activités à visée éducative autour de l'écologie, la nature, la permaculture ou bien d'évènements et rencontres autour du vivant et du mieux-être.

La petite ferme espère ouvrir ses portes à la rentrée 2023-2024. En attendant, vous pouvez soutenir le projet en donnant un coup de main et/ou en adhérant à l'association !

SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE

La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est reconnue d'intérêt général par le Code de l'environnement.

La pratique de la chasse participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Par ailleurs, s'il existe un principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables, le Code de l'environnement reconnaît également que les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes notamment par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée. Les chasseurs de la société de chasse communale de Romestaing participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels de la commune, la sécurité reste la priorité lors des battues.

Pour tout renseignement Alain Barraud 06 72 75 95 66



